

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 3 mai 2016** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3 s'est excusé
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4 est absent
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

064-2016 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 ADMINISTRATION**
 - 6.1** Demande de subvention au bureau de Nicolas Marceau- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 6.2** Lignage de rues – 3 219,55 \$ taxes incluses
 - 6.3** Résolution pour faire nettoyer le pont Mousseau et les viaducs
 - 6.4** Faire gratter le chemin Lecourt
 - 6.5** Étiquettes pour adresses
 - 6.6** Tournoi de golf de Saint-Lin-Laurentides- le vendredi 8 juillet 2016
 - 6.7** Contrat Infotech
 - 6.8** Pacte rural
 - 6.9** Mandat à l'inspecteur
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1** Règlement no 117-2016- Modifiant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1** Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
 - 9.1** Achat d'un quai
 - 9.2** Souper-bénéfice
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

065-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

066-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 3 mai 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**067-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Charles Smith, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 5 avril 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**068-2016 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

069-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

070-2016 DEMANDE DE SUBVENTION AU BUREAU DU DÉPUTÉ

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande de subvention au bureau du Député, Monsieur Nicolas Marceau, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

La municipalité de Saint-Roch-Ouest demande une subvention pour l'amélioration de la chaussée sur la Route 125. Le coût des travaux est estimé à 10 000 \$, le montant demandé est de 5 000 \$.

Adoptée unanimement

**071-2016 OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DES BANDES
DE DÉMARCATIION ROUTIÈRE**

Considérant que la MRC de Montcalm a été en appel d'offres pour les travaux de bande de démarcation routière;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont respecté les conditions émises dans le cahier des charges;

Considérant que la MRC de Montcalm déclare l'offre de l'entreprise 9254-8783 Québec Inc.- Lignes Maska, comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de Saint-Roch-Ouest de signer le contrat avec l'entreprise 9254-8783 Québec Inc.- Lignes Maska, pour les travaux concernant les lignes simples de marquage sur une longueur de 14 680 mètres et les lignes d'arrêt selon les normes sur une longueur de 50 mètres, le tout pour un total de 2 800,22 \$ plus taxes.

Adoptée unanimement

072-2016 CONTRAT DE BALAYAGE

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, de demander à l'entreprise Balai Le Permanent de nettoyer le pont Mousseau et les deux viaducs dans la municipalité.

073-2016 CHEMIN LECOURT

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de faire gratter le chemin Lecourt.

Adoptée unanimentement

074-2016 ÉTIQUETTES POUR ADRESSE

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de faire imprimer des étiquettes d'adresse en couleurs, pour chaque numéro civique dans la municipalité, par l'imprimerie Marcel Barbier, au coût de 1,50 \$ chacune taxes en sus.

Adoptée unanimentement

075-2016 TOURNOI DE GOLF- VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat de deux (2) billets pour le golf et souper, qui aura lieu le 8 juillet 2016 au Club de golf Montcalm.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 400 \$ et les profits de ce tournoi seront partagés entre les organismes sans but lucratif de Saint-Lin-Laurentides.

Adoptée unanimentement

076-2016 CONTRAT SERVICE INFOTECH

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de renouveler le contrat de service avec Infotech pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui nous permet de profiter de la promotion de 0% d'augmentation pour les quatre prochaines années, tout en conservant les mêmes conditions existantes à notre contrat de base.

Adoptée unanimentement

077-2016 DEMANDE PACTE RURAL 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest souhaite déposer une demande à la MRC Montcalm pour l'octroi d'une aide financière du pacte rural 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'utilisation de cette contribution pour équiper l'aire de repos située sur le terrain de la municipalité pour les citoyens, les cyclistes et les passants;

CONSIDÉRANT QUE pour ce projet la municipalité désire procéder à l'achat d'une table de pique-nique, un support à vélo, des bancs, une enseigne, une poubelle et d'autres accessoires;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean Bélanger et résolu unanimentement ce qui suit;

Que la dépenses prévues seront financées par l'enveloppe du pacte rural 2015-2016 au montant de 5 588,10 \$ et le solde restant sera payé par la Municipalité;

Que la directrice générale et le maire soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier;

Que la municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée unanimement

078-2016 MANDAT

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu, à l'unanimité par les conseillers, de mandater l'inspecteur, Robert Brunet, pour préparer les plans et devis pour des travaux de réparation et de resurfaçage de revêtement bitumineux sur une partie de la Route 125.

Adoptée unanimement

079-2016 RÈGLEMENT N° 117-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 93-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de décréter ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 93-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée unanimement

080-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois de mai 2016 du # 7110 au # 7134, totalisant 14 267,02 \$ selon la liste présentée au conseil.

ADOPTÉE

081-2016 VARIA

1. ACHAT D'UN QUAI

Considérant que l'organisme de bassin versant la CARA a des quais à vendre;

Considérant que la municipalité serait intéressée à en acheter un pour l'installer sur le bord de la rivière pour nos citoyens;

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat d'un quai de 8 pieds par 16 pieds, au coût de 410 \$.

Adoptée unanimement

Résolution annulée, notre demande n'a pas été retenue par la CARA.

2. JEUX DU TROISIÈME ÂGE DE MONTCALM

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice pour les jeux du Troisième Âge de Montcalm, qui aura lieu le samedi 28 mai 2016, Au sous-sol de l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan, au coût de 20 \$ le billet.

082-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 20.

Mario Racette
Maire

Sherron Kollar,
Directrice générale

083-2016 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 080 -2016, lesquelles s'élèvent à 14 267,02 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale